

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUITIÈME (488^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 21 MAI 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11979

Rapport du Comité de promotion des professeurs pour l'année 2018-2019

- ATTENDU** l'article 10 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** les résolutions CET-6491 et CET-6649 de la Commission des études relatives à l'approbation des critères de promotion et des règles de procédure du Comité de promotion des professeurs;
- ATTENDU** la résolution CERC-8205 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à la formation du Comité de promotion des professeurs pour l'année 2018-2019;
- ATTENDU** la recommandation du Comité de promotion des professeurs pour l'année 2018-2019;
- ATTENDU** la résolution CERC-8268 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative au rapport du Comité de promotion des professeurs pour l'année 2018-2019;

Sur proposition de M. Claude Gilbert, appuyée par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** accepter le rapport du Comité de promotion des professeurs pour l'année 2018-2019, tel que présenté verbalement par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 22 mai 2019